

# COMpte RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/05/2022

Type de Réunion	Conseil Municipal
Date	06/05/2022
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none"><li>• - Délibération vote Comptes de Gestion, et Compte Administratifs 2021</li><li>• - Délibérations Affectation du Résultats</li><li>• - Délibérations vote Budgets 2022</li><li>• - Délibérations Contributions directes : Vote de taux</li><li>• - Délibération au renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine professionnelle prévention</li><li>• - Délibération contrat groupement assurance des risques statuaires 2021-2025</li><li>• - Délibération « Audits énergétiques sur le bâtiment Presbytère »</li><li>• - Délibération Déploiement site New Deal Mobile St Just Sur Viaur</li><li>• - Questions diverses</li></ul>

Personnes      Conviées      Présentes

BALADINE	Dominique	EXCUSÉE
BARASC	Éliane	EXCUSÉE
BESOMBES	Yvon	X
BOUSQUET	Sandrine	X
CONDUCHE	Christelle	X
CONDUCHE	Précillia	EXCUSÉE
MAILLET	Juliette	X
ROBERT	Marylène	EXCUSÉE
SOULA	Laurie	X

Procuration : CONDUCHE Précillia à BOUSQUET Sandrine  
BARASC Éliane à CONDUCHE Christelle  
BALADINE Dominique à MAILLET Juliette  
ROBERT Marylène à SOULA Laurie

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30 devant les conseillères présentes.

## I. APPROBATION DU C.A 2021, DU COMpte DE GESTION ET AFFECTATIONS DU RÉSULTAT

Sous la présidence de Mr Yvon BESOMBES, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021. Beaucoup d'incohérences apparaissent et aux vues des différentes interpellations, Mr le Maire ne peut s'expliquer sur ces opérations de recettes et de dépenses qui paraissent irrégulières et pas suffisamment justifiées.

Mme Bousquet Sandrine, fait remarquer une dépense concernant le paiement d'un grand nombre d'heures supplémentaires octroyées à un personnel non titulaire. Le conseil désapprouve la situation et demande des explications sans réponses.

Après en avoir délibéré les membres du conseil ont désapprouvés à l'unanimité le compte administratif présenté ainsi que le compte de gestion et les affectations du résultat.

## **II. POINT 2 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL**

Après présentation du budget Primitif Principal 2022, ayant de nouveau beaucoup d'incompréhensions, et d'incohérences le Conseil Municipal considère ne pas avoir assez d'éléments pour pouvoir étudier les différents dossiers proposer à financer.

En conséquence et après en avoir délibéré les membres du conseil à la majorité ont désapprouvés le Budget 2022.

Nombre total de représentants siégeant au Conseil : 9

Nombre de Présents : 5

Vote pour 1

Vote contre 8

## **III. POINT 3 : VOTE DES TAUX**

Mr Le Maire n'ayant pas respecté le délai légal pour réunir son Conseil Municipal, les taux n'ont pas pu être voté dans le délai légal.

Mr le Maire a autorisé la Préfecture à prendre en considération que les taux resteraient inchangés. Le vote n'était donc plus nécessaire.

## **IV. VOTE : DÉLIBÉRATION CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE PRÉVENTION**

A la vue des éléments fournis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A voté à l'unanimité pour conserver l'adhésion au service de médecine professionnelle prévention.

## **V. VOTE : DÉLIBARATION CONTRAT GROUPEMENT ASSURANCE DES RISQUES STATUAIRES 2021-2025**

A la vue des éléments fournis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A voté à l'unanimité pour conserver l'adhésion au contrat groupement assurance des risques statuaires 2021-2025.

## **VI. VOTE : DÉLIBARATION « AUDITS ÉNERGÉTIQUES SUR LE BÂTIMENT PRESBYTÈRE**

A la vue des éléments fournis par Mr Le Maire et de ces explications, les membres de la commission bâtiment présentes expriment leur mécontentement sur le sujet. Le dossier déjà existant et déjà bien avancé, considèrent qu'il n'est pas nécessaire de le revoir dans son intégralité. Une rencontre avec la locataire de ce logement sera proposée afin de lui présenter le dossier en cours et des choix définitifs qui sera fait par le conseil lors d'un prochain conseil municipal.

A la vue des éléments fournis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A décidé de reporter lors d'une prochaine délibération le vote sur l'audit énergétiques sur le presbytère.

## **VII. VOTE : DÉLIBARATION DÉPLOIEMENT SITE NEW DEAL MOBILE DE ST JUST SUR VIAUR**

A la vue des éléments fournis par Mr Le Maire et de ces explications, l'ensemble du conseil municipal présent exprime le souhait de ne peut pas pouvoir se situer sur l'implantation décidé par celui-ci. Le lieu priverait 30% environ de la population de St Just sur Viaur, selon Mr Le Maire cette implantation « serait provisoire dans l'attente d'un emplacement définitif ». Le Conseil interpelle Mr Le Maire sur l'un des sites proposés et qui serait certainement le plus adapté. N'ayant pas trouvé de terrain d'entente sur le sujet et malgré la demande rapide d'une réponse par la préfecture :

A la vue des éléments fournis et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

A décidé de reporter lors d'une prochaine délibération le vote sur le déploiement site New Deal Mobile de St Just Sur Viaur.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été traitée.

À la vue des différentes délibérations et votes du conseil municipal qui a lieu en date du 6 Mai 2022. Mr Le Maire a exprimé, considérant d'avoir été désavoué par l'intégralité de son conseil municipal, le souhait de prendre certainement la décision de quitter son poste et de suspendre son mandat.

La séance sera levée vers 22H.

Après quelques jours d'absences Mr Le Maire est revenu sur sa décision.